



C O N S E I L
DE LA
FORMATION

CRMA GRAND EST

5 Boulevard de la Défense - Espace Partenaires
57078 METZ Cedex 3 | www.crma-grandest.fr
Départements 54-55-57-88 : ebecker@crma-grandest.fr
Départements 08-10-51-52-67-68 : dpister@crma-grandest.fr
Autre demande : mmaucourt@crma-grandest.fr

**PRISE EN
CHARGE
POSSIBLE
JUSQU'À
100%**



FORMEZ-VOUS

Développez vos compétences pour développer votre entreprise

Avec le soutien financier du **Conseil de la Formation**
de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat Grand Est



2020

LE CONSEIL DE LA FORMATION VOUS ACCOMPAGNE

Le Conseil de la Formation de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat du Grand Est accompagne tous les chefs d'entreprises artisanales dans leur développement en prenant en charge financièrement différentes actions de formation.

POUR QUI ?

- Chefs d'entreprises inscrits au répertoire des métiers
- Conjoint collaborateurs, associés ou auxiliaire familial
- Créateurs ou repreneurs
- Micro-entrepreneurs

COMMENT ?

Les aides du Conseil de la Formation vous sont destinées et peuvent financer **jusqu'à 100 % de vos frais de formation**. Ces formations, diplômantes pour certaines, de courte durée, aussi bien collectives que dans le cadre d'un parcours individualisé, ciblent de nombreux domaines au cœur des principales préoccupations de la vie d'une entreprise : management, informatique, ressources humaines, environnement ou encore sécurité....

*Le développement durable de
l'entreprise passe par la formation.
Celle du chef d'entreprise est
prépondérante pour la compétitivité et
le dynamisme de sa société.
Sa capacité à conduire et à développer
son entreprise en est renforcée*



AXES 2020*

FORMATIONS DIPLÔMANTES

MENTION COMPLÉMENTAIRE (MC)	BREVET TECHNIQUE DES MÉTIERS SUPÉRIEURS (BTMS)
CERTIFICAT TECHNIQUE DES MÉTIERS (CTM)	ASSISTANT DE DIRIGEANTS D'ENTREPRISES ARTISANALES (ADEA)
BREVET PROFESSIONNEL (BP)	ENCADRANT D'ENTREPRISE ARTISANALE (EEA)
BREVET TECHNIQUE DES MÉTIERS (BTM)	DÉMARCHE DE VAE (10H MAXIMUM)
BREVET DE MAÎTRISE (BM)	

DURÉE MAX. PRISE EN CHARGE

INFORMATIQUE (UNIQUEMENT EN ORGANISME DE FORMATION)

WORD : Perfectionnement au traitement de texte (courrier)	3 JOURS
EXCEL : Fonctions avancées des tableurs (fichiers, devis,...)	3 JOURS
ACCESS : Perfectionnement	3 JOURS

NUMÉRIQUE

RÉSEAUX SOCIAUX	1 JOUR
MARKETING DIGITAL (AMÉLIORATION DE SA VISIBILITÉ SUR LE WEB)	1 JOUR
CONCEPTION D'OUTILS MARKETING DIGITAUX (CRÉATION DE SITE, CLICK&COLLECT, ACTUALISATION ET MAINTENANCE DE SON SITE, RÉFÉRENCIEMENT, ARTICULATION AVEC LES RS)	6 JOURS

GESTION COMPTABLE & FINANCIÈRE

APPRENDRE À TENIR SA COMPTABILITÉ	7 JOURS
LIRE ET INTERPRÉTER LES DOCUMENTS COMPTABLES (BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT)	4 JOURS
COMPRENDRE ET MAÎTRISER LE FINANCEMENT DE SON ENTREPRISE	2 JOURS
CALCULER SON COÛT DE REVIENT ET SON PRIX DE VENTE	3 JOURS
MAÎTRISER ET RÉDUIRE SES COÛTS	2 JOURS
CONSTRUIRE UN TABLEAU DE BORD	3 JOURS

COMMERCIALISATION

MARKETING ET STRATÉGIE COMMERCIALE	3 JOURS
CONQUÉRIR DE NOUVEAUX CLIENTS, FAIRE FACE À LA CONCURRENCE, SAVOIR VENDRE ET ÉTABLIR DES RELATIONS CONSTRUCTIVES AVEC LA CLIENTÈLE, FIDÉLISER VOS CLIENTS, ...	3 JOURS
TECHNIQUES DE COMMERCIALISATION, LES OUTILS DE NÉGOCIATIONS COMMERCIALES, AMÉLIORER SES TECHNIQUES DE VENTE EN MAGASIN, CONNAÎTRE ET VENDRE L'ÉCOCONSTRUCTION	2 JOURS
LES IMPAYÉS : PRÉVENTION DES RISQUES CLIENTS	2 JOURS
LES PROCÉDURES D'APPEL D'OFFRES DE MARCHÉS PUBLICS	2 JOURS
APPEL D'OFFRES : REALISATION D'UN MÉMOIRE TECHNIQUE	1 JOUR
PLATEFORME OBLIGATOIRE DES FINANCEURS PUBLICS	1 JOUR
PARTICIPER, PRÉPARER ET RÉUSSIR UN SALON	1 JOUR

* Ces axes proposés restent une liste non exhaustive des formations potentiellement prises en charge.
N'hésitez pas à vous faire aider par un conseiller CMA pour toute demande n'apparaissant pas dans cette thématique

RESSOURCES HUMAINES

LA VIE DU CONTRAT DE TRAVAIL (EMBAUCHER SON PREMIER SALARIÉ, RECRUTER SES COLLABORATEURS, ACCUEILLIR ET INTÉGRER UNE NOUVELLE PERSONNE)	2 JOURS
DIRIGER ET MOTIVER SON PERSONNEL, LES OUTILS DE MOTIVATION, ÊTRE LEADER OU MANAGER, TECHNIQUES DE MANAGEMENT	3 JOURS
LE TUTORAT (APPRENTI OU STAGIAIRE)	3 JOURS
GESTION DES CARRIÈRES, GESTION PRÉVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES (GPEC)	3 JOURS

SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DES RISQUES

MANAGEMENT DE L'HYGIÈNE ET DE LA SÉCURITÉ DANS L'ENTREPRISE	1 JOUR	
LA PRÉVENTION DES RISQUES	3 JOURS	
HYGIÈNE ET SÉCURITÉ EN MILIEU ALIMENTAIRE	3 JOURS	
TUTORAT : HYGIÈNE SÉCURITÉ (BÂTIMENT - SPÉCIFIQUE ALSACE MOSELLE)	1 JOUR	
PRÉVENTION ET SECOURS CIVIQUE, SST, ...	2 JOURS	1JOUR RENOUV.
GESTES ET POSTURES	2 JOURS	
DOCUMENT UNIQUE	2 JOURS	

GESTION ENVIRONNEMENTALE

CONNAISSANCES DE BASE ET PRATIQUES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ARTISANAT	2 JOURS
LA PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT DANS LA GESTION QUOTIDIENNE DE L'ENTREPRISE	2 JOURS
LA GESTION DES DÉCHETS DE L'ENTREPRISE AU QUOTIDIEN	1 JOUR
SENSIBILISATION ET PRÉPARATION À L'ÉCOCONSTRUCTION	1 JOUR
MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE	2 JOURS

DÉVELOPPEMENT D'ENTREPRISE

PRÉPARER SA SORTIE DU STATUT DE MICRO ENTREPRISE	1 JOUR
PRATIQUE ANGLAIS OU ALLEMAND	60 HEURES
PRATIQUE AUTRE LANGUE ÉTRANGÈRE OU LANGUE DES SIGNES	35 HEURES
DÉMARCHES QUALITÉ, DÉMARCHES DE CERTIFICATION	1 JOUR
DÉMARCHES D'INNOVATION, DE CRÉATIVITÉ, DE DESIGN, ...	1 JOUR
BILAN DE COMPÉTENCES MODULAIRE	24 HEURES

MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE

Si votre formation est organisée par une Chambre de Métiers et de l'Artisanat, vous n'avez aucun dossier préalable de demande de financement à établir. Dans le cas contraire, les dossiers de demande sont téléchargeables sur notre site internet : crma-grandest.fr.

Ces formations font l'objet d'une prise en charge par le **Conseil de la Formation de la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat** pour les artisans, leur conjoint collaborateur ou

associé, ainsi que leurs auxiliaires familiaux.

Les chefs d'entreprises enregistrés en tant que micro-entrepreneurs peuvent bénéficier du financement de leur formation par le **Conseil de la Formation**.

Pour toute modification dans l'organisation de votre formation, merci de nous informer sous peine d'annulation de votre financement.



Modalité d'apprentissage :

1. les formations en face à face pédagogique (prioritaires)
2. les formations actions
3. Les formations à distance (sous réserve de justificatifs)

L'ACCOMPAGNEMENT DE VOTRE CMA

... TOUT AU LONG DE VOTRE PARCOURS

LE CONSEIL DE LA FORMATION DES ARTISANS

Un **dossier de demande de prise en charge** est à remplir et à envoyer à la CRMA GRAND EST complété des documents à joindre. Ce dossier est disponible sur www.crma-grandest.fr ou en vous adressant directement à votre CMA départementale :

CMA Meurthe-et-Moselle : 03.83.95.60.60 | Géraldine JAISEL | chambre-metiers@cm-nancy.fr

CMA Meuse : 03.29.79.76.65 | Laurence THIMOY | l.thimouy@cma-meuse.fr

CMA Moselle : 03.87.39.31.26 | Jean-Nicolas BOUSCHBACHER | jbouschbacher@cma-moselle.fr

CMA Vosges : 03.29.69.63.65 | Valérie BARTHELEMY | v.barthelemy@cma-vosges.fr

CMA Ardennes : 03.24.56.81.81 | Magalie DOUCET | magalie.doucet@cma-ardennes.fr

CMA Aube : 03.25.82.62.00 | Isabelle MARTIN | isabelle.martin@cm-troyes.fr

CMA Marne : 03.26.40.64.94 | Vanessa PETIT | vpetit@cm-marne.fr

CMA Haute-Marne : 03.25.32.19.77 | Aurélie DOERN | a.doern@cma-haute-marne.fr

CMA Alsace - 67 : 03.88.19.79.79 | Véronique LITTEL | vlittel@cm-alsace.fr

CMA Alsace - 68 : 03.88.19.79.79 | Guy HERRMANN | gherrmann@cm-alsace.fr

LE CONSEIL DE LA FORMATION DES ARTISANS

Parrallèlement à cette offre, les chefs d'entreprises inscrits au Répertoire des métiers et les auto-entrepreneurs ont accès au **Fonds d'Assurance Formation des Chefs d'Entreprises Artisanales** (FAF CEA). Les artisans peuvent solliciter ce FAF en vue d'obtenir une participation financière pour les autres actions de formation (sans cumul de financement et qui n'entrent pas dans les modalités de prises en charge du Conseil de la Formation).

FAF CEA : 14 rue Chapon - CS81234 - 75139 PARIS Cedex 03 | 01.53.01.05.22 | accueil@fafcea.com
ou auprès de votre CMA